



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 27  
Procurations : 2  
Absent : 0

Date convocation et affichage : 01/04/26

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 19h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

### Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,  
Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Brigitte March, Jean-Michel Caritey, Sophie Cornut, Benjamin Delprat, Elisabeth Nait, Nicolas Jourdan, adjoints

Christine Baudouin, Sabine Perrier-Bonnet, Daniel Iché, Eric Monin, Bertrand Beauchard, Thibaut Azaubert, Virginie Pascal, Virginie Rigal, Bruno Chareyre, Brice Favre, Laure Derail, Laure Pith, Julie Masson-Aliaga, Karine Anneya, Corentin Pic, Renaud Trinquier, Cindy Husson, Jérémy Veillard, conseillers municipaux

### Membres représentés :

Meriem Ferhat                      pouvoir à Karine Anneya  
Jean-Christophe Maurel        pouvoir à Laure Pith

### Membre absent : /

Secrétaire de séance : Thibaut Azaubert

### Affaire 4 – Adoption du budget primitif de la commune – Exercice 2026

Rapporteur : Magali Nazet-Marson

Madame la Première adjointe rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2026 s'est déroulé le 30 mars 2026.

Elle propose au conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2026, conforme aux orientations fixées, par nature avec présentation fonctionnelle :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, équilibrée comme suit :

**Dépenses = 8 937 042,85 €**

**Recettes = 8 937 042,85 €**

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, d'un total de :

**Dépenses = 16 021 730,47 €**

**Recettes = 16 021 730,47 €**

A l'issue de l'examen du document budgétaire, elle propose au conseil municipal :

- 1) d'adopter, par chapitre, le projet de budget primitif de la commune de l'exercice 2026 présenté,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut, Madame l'Adjointe déléguée aux finances, à mettre en œuvre les dispositions budgétaires approuvées et à procéder, à l'intérieur de chaque chapitre, aux virements de crédits entre articles nécessités par la gestion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé de Madame la Première adjointe et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, **ADOpte** :

➤ Section fonctionnement :

- Dépenses : à **LA MAJORITE** pour tous les chapitres (3 votes contre : Renaud Trinquier, Cindy Husson, Jérémy Veillard)
- Recettes : à **LA MAJORITE** pour tous les chapitres (3 votes contre : Renaud Trinquier, Cindy Husson, Jérémy Veillard)

➤ Section investissement :

- Dépenses : à **LA MAJORITE** pour tous les chapitres (3 votes contre : Renaud Trinquier, Cindy Husson, Jérémy Veillard)
- Recettes : à **LA MAJORITE** pour tous les chapitres (3 votes contre : Renaud Trinquier, Cindy Husson, Jérémy Veillard)

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

**Le secrétaire de séance,  
Thibaut Azaubert**



**Le Maire de JACOU,  
Renaud Calvat**

Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 10/04/26
- date d'affichage le : 10/04/26